



KORIAN

KORIAN RIVE DE SELUNE vous présente ses tarifs

VOTRE SÉJOUR

Le prix du séjour se compose de deux éléments :

LE TARIF HÉBERGEMENT

Couvrant les prestations d'administration générale, l'accueil hôtelier en pension complète, la fourniture et l'entretien du linge plat et de toilette, ainsi que les activités d'animation (selon décret du 30 décembre 2015)

LE TARIF DÉPENDANCE

couvrant les prestations d'aide et d'accompagnement individualisées directement liées au niveau d'autonomie de la personne. Ce niveau est déterminé par le médecin coordonnateur de l'établissement au moyen de la grille nationale d'évaluation Aggir.

Les tarifs présentés ci-après s'entendent par jour, par personne, Toutes Taxes Comprises.

TARIF HÉBERGEMENT

pour toute nouvelle entrée, à compter
du 01/01/2021

En chambre individuelle

| Confort

78,50 €

TARIF DÉPENDANCE

par arrêté du Président du Conseil Départemental
du 01/02/2021

| Gir 5-6 :

6,08 €

| Gir 3-4 :

14,32 €

| Gir 1-2 :

22,57 €

En cas de séjour de moins de 6 mois, le tarif journalier est majoré de 10,00 €.

Ce tarif peut être partiellement pris en charge, sous réserve d'acceptation par le Conseil Départemental, en déposant une demande APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

NOS SERVICES TRANQUILLITÉ

- | Blanchisserie mensuelle
- | Kit Essentiel Toilette
- | Téléphone tout compris

105,50 € par mois
29,00 € par mois
14,90 € par mois

Les +

- | Notre restaurant accueille vos invités.
- | Pour agrémenter votre séjour, une gamme de services est à votre disposition.

Le détail de ces prestations et leur tarif sont affichés à l'accueil de la résidence.

Pour les sites proposant le service de " mise à disposition du téléphone fixe en chambre ", les conditions de facturation des communications téléphoniques sont affichées et disponibles à l'accueil.

Les arrhes pour la réservation d'une chambre sont de 360,00 €. Elles sont déduites de votre première facture et sont régies par l'article L.214-1 à L214-4 code de la consommation. Un dépôt de garantie vous sera demandé, équivalent à 30 jours d'hébergement. Pour les séjours de moins de 6 mois, il est é au quart de la durée du séjour multiplié par le tarif hébergement journalier, dans la limite d'un plafond équivalent à un mois de tarif hébergement.